



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0260

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, au parcours éducatif culturel, aux classes numériques et au dispositif collèges au cinéma - Année 2020-2021

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0260**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, au parcours éducatif culturel, aux classes numériques et au dispositif collèges au cinéma - Année 2020-2021**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Dans un souci de lisibilité, de simplification et de cohérence, la direction de l'éducation fédère pour la 1^{ère} fois la grande majorité des dispositifs portés par les directions de la Métropole par le biais d'une plateforme en ligne dédiée, hébergée par [laclassed.com](https://www.laclassed.com). Sur ce site unique, une vingtaine de dispositifs dédiés aux collèges, émanant de la direction de la culture, de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI), de la direction des stratégies territoriales et politiques urbaines (STPU) et de la direction des sports sont accessibles en complément des dispositifs portés par la direction de l'éducation.

Par le biais de cette plateforme, la direction de l'éducation lance un appel à projets, adressé aux 116 collèges publics et privés de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissement et à l'éducation artistique et culturelle.

Un appel à candidatures a également été adressé à ces mêmes collèges au titre du dispositif collèges au cinéma.

Par ailleurs, le dispositif des classes culturelles numériques (CCN) de [laclassed.com](https://www.laclassed.com) est reconduit. Sept classes culturelles numériques et une classe industrielle numérique se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole. Jusqu'à 2 500 collégiens et professeurs seront concernés.

I - L'appel à projet au titre des actions éducatives des établissements et de l'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2020-2021**1° - Les principes généraux**

Ce dispositif se décline en plusieurs volets thématiques autour de thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : la lutte contre toutes formes de discrimination, la prévention en santé publique, l'éducation aux médias, l'éducation artistique et culturelle, le parcours avenir et les concours d'éloquence.

Une attention particulière a été portée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

2° - La répartition des projets

Cent cinquante-six demandes émanant de 55 établissements de la Métropole ont été déposées par le biais de la plateforme. Un jury technique composé d'agents de la Métropole, représentant les domaines de l'éducation, de la culture, du numérique, et de la politique de la ville ainsi que des représentants de l'Académie de Lyon a étudié la totalité des demandes.

a) - Les collèges publics

Cinquante-deux collèges publics et une 3^{ème} découverte d'un lycée professionnel ont répondu à l'appel à projets. Pour un montant total de 118 000 € de subventions accordées à 50 établissements publics, 127 projets ont été retenus par le jury, ainsi que le maintien du financement à hauteur de 1 800 € des 3 actions liées au défilé de la biennale de la danse, versées en 2019 et reporté en 2021.

Une subvention totale de 75 790 €, finançant 74 actions, est versée aux collèges des réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+. La part du réseau prioritaire représente 63 % de la subvention totale accordée.

b) - Les collèges privés

Quatre projets provenant de 2 collèges privés ont été retenus par le jury pour un montant total de 4 000 €.

3° - Les volets thématiques proposés

Six thèmes ont été retenus comme prioritaire par la Métropole.

a) - Le volet lutte contre toutes les formes de discrimination

Vingt-six projets traitent de la lutte contre toutes les formes de discrimination pour un montant de subventions accordées de 29 300 €.

b) - Le volet prévention santé

Dix projets traitent de la prévention en santé publique pour un montant de subventions accordées de 8 700 €.

c) - Le volet éducation aux médias

Seize projets traitent de l'éducation aux médias pour un montant de subventions accordées de 29 300 €.

d) - Le volet éducation artistique et culturelle

Soixante-quatorze projets traitent de l'éducation artistique et culturelle pour un montant de subventions accordées de 67 640 €.

Dans le cadre de la délibération dédiée au soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle présentée lors de la Commission permanente du 16 novembre 2020, la Métropole a formalisé son intention de renforcer le soutien aux projets d'éducation artistique. Ce volet de l'appel à projets intègre le soutien à 25 projets d'éducation artistique et culturelle supplémentaires, et le renforcement du soutien à 10 autres projets.

e) - Le volet parcours avenir

Quatre projets traitent du parcours avenir pour un montant de subventions accordées de 3 300 €.

f) - Le volet concours d'éloquence

Quatre projets traitent du concours d'éloquence pour un montant de subventions accordées de 4 000 €.

Ainsi, 134 projets, portés par les collèges publics et privés, sont soutenus par la Métropole au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour un montant total de 122 000 €.

Le détail des projets est présenté en annexe 1.

4° - Les modalités de versement des subventions

Les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet, sur présentation d'un bilan fourni par l'établissement avant la fin de l'année 2021.

Le bilan de l'action se présentera sous forme de réponses à un questionnaire en ligne.

En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non réalisation ou de non présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

II - La mise en œuvre du dispositif "Collèges au cinéma"

1° - Les principes généraux

Collèges au cinéma est un dispositif d'éducation à l'image, qui propose aux collégiens de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma classées "Art et essai". Outre la diffusion de films spécialement choisis à leur intention, ce dispositif permet aux élèves de la classe de 6^{ème} à la 3^{ème} de se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole propose ce dispositif aux collèges de son territoire. Elle prend en charge les frais des places de cinéma (7,50 €/élève, soit une séance par trimestre à 2,50 € la séance).

Les films sont sélectionnés sur la base d'une liste établie par le Centre national de la cinématographie (CNC), dans le cadre d'un comité de pilotage départemental associant les représentants des salles de cinéma partenaires, les services de l'Éducation nationale et les partenaires du dispositif. Pour l'année 2020-2021, les films proposés seront :

- pour les 6^{ème} / 5^{ème} :

1^{er} trimestre : Brendan et le secret de Kells,
2^{ème} trimestre : Les temps modernes,
3^{ème} trimestre : Moonrise Kingdom ;

- pour les 4^{ème} / 3^{ème} :

1^{er} trimestre : Persepolis,
2^{ème} trimestre : The Fits,
3^{ème} trimestre : Courts métrages "D'ici et d'ailleurs".

Une attention particulière a été accordée aux demandes des collèges des REP et REP+ et aux établissements n'ayant pas bénéficié du dispositif en 2019-2020.

Les subventions seront versées durant le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, en une seule fois. Un bilan devra être fourni par l'établissement avant la fin de l'année scolaire 2020-2021 (juin ou juillet) sous forme de réponses à un questionnaire en ligne.

2° - Le soutien apporté aux collèges

Dans le cadre de la délibération dédiée au soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle présentée lors de la Commission permanente du 16 novembre 2020, la Métropole a formalisé son intention de renforcer son soutien au dispositif "Collèges au cinéma", pour porter le nombre de collégiens bénéficiant de ce dispositif à plus de 10 000 en 2020-2021.

Après examen des demandes, il est proposé de prendre en charge la participation de 10 180 collégiens issus de 72 collèges, 60 collèges publics et 12 collèges privés.

Il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions d'un montant de 76 350 €, présenté en annexe 2.

III - Le dispositif classes culturelles numériques (CCN) de "laclasse.com"

1° - Présentation du dispositif

2 500 collégiens et écoliers de la Métropole et leurs enseignants, vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail (ENT) "laclasse.com".

Ils travaillent en ligne depuis leur classe, en lien avec des artistes, des scientifiques, des industriels qui vont à leur rencontre dans les collèges. Ils écrivent des nouvelles, tournent un film, cartographient leur territoire à la recherche de l'architecture du quotidien, inventent les nouveaux objets de l'économie circulaire, écrivent le carnet de pousse des plantes avec un maraîcher et un cuisinier, codent des objets connectés pour jouer de la musique contemporaine, vivent une aventure industrielle ou encore fabriquent une exposition-roman historique sur l'histoire de Lyon en 1939-1945.

Une rencontre entre élèves, enseignants et artistes se déroule en fin de projet pour échanger et faire le bilan d'une année d'intense créativité sur internet. Avec les CCN, l'équipe d'Érasme accompagne et expérimente les usages pédagogiques en ligne et contribue à développer les cultures numériques au collège et les compétences du PIX.

2° - Les CCN proposées pour l'année scolaire 2020-2021

- Zéro déchet : accompagnés par l'auteur et metteur en scène Sébastien Lobos, les élèves se mobilisent sur la question de l'économie circulaire. À l'aide des ressources mises à disposition par la Métropole et guidés par l'auteur, ils vont imaginer l'histoire d'un objet, de sa transformation à son recyclage.

- Archives : les lieux clés théâtres des grands événements de la guerre 1939-1945 serviront de point de départ pour un travail de recherche historique. Le conservateur David Rosset ouvre les archives et partage des documents inédits afin de faire vivre la petite histoire dans la grande histoire en classe.

- Enscène : qu'est-ce que la beauté ? Quelle image donnons-nous à voir sur les réseaux sociaux et qu'en est-il du regard des autres ? Comment transposer cette perception de soi sur scène ? Avec quelles limites ? Il s'agit d'un nouveau projet sur le thème de l'estime de soi en partenariat avec Anne-Sophie Grac, scénographe, costumière et metteuse en scène en résidence artistique aux Subsistances.

- AIR : l'auteur Pierre Ducrozet écrit avec les élèves, sur le principe du cadavre exquis. À partir de son dernier roman et de l'album "Ces jeunes qui changent le monde", sur le thème de la transition écologique, Pierre Ducrozet échange en ligne tout au long de l'année avec les élèves écrivains et publie comme eux un des onze ouvrages présentés au public en fin d'année lors des Assises Internationales du Roman. Il s'agit d'une CCN en partenariat avec la Villa Gillet.

- OnTourne : la réalisatrice Tuba Gultekin en collaboration avec l'Institut Lumière et la Métropole, accompagne 10 classes pour la réalisation d'un film collaboratif. Tuba invite les classes à raconter le monde de 2020, en partant d'une séquence choisie dans le catalogue Lumière, et en écrivant à la suite leur propre scénario.

- Code : les élèves apprennent à coder et à faire fonctionner des cartes Micro:bit, puis les font dialoguer avec les gramophones, un instrument de musique élaboré par les chercheurs du GRAME. Le codeur créatif Sébastien Albert et un musicien du GRAME proposent un parcours, du code à la musique électronique, de la conception à l'interprétation.

- Invisibles : en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), cette CCN fait intervenir le réalisateur Florent Labre et un architecte-urbaniste du CAUE pour mener une discussion réflexive sur la qualité du cadre de vie en invitant les classes à s'engager dans une démarche sensible pour transformer notre perception du quotidien et porter un regard aiguisé sur la ville. Le projet donnera lieu à un documentaire sur la Métropole vue du point de vue d'un extra-terrestre.

- ÇaPousse : et ça se goûte - La Ferme Melchior s'installe sur laclasse.com. Semer, faire pousser, observer, récolter, goûter, cuisiner, transmettre les graines récoltées et son carnet de pousses scientifiques et poétiques. Voici l'aventure dans laquelle sont invités cette année avec l'équipe pluridisciplinaire, des chercheurs du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et de l'école urbaine de Lyon, mais aussi avec des cuisiniers, des maraîchers, une dessinatrice, des artistes, etc., et partant à la découverte de l'histoire d'un patrimoine culturel et biologique oublié, celui de l'horticulture à Lyon qui fut l'un des plus grands centres européens de créations de variétés de fleurs, fruits et légumes au XIX^e siècle.

- **Industrie** : il s'agit d'une 1^{ère} classe industrielle numérique. Ce projet allie culture industrielle, observations, réalisations et représentation des pratiques managériales Human-Centric des entreprises 4.0. Les classes seront accompagnées pour mobiliser dans leur projet ces notions concrétisées par la production d'un flacon, de son emballage, et de son visuel de communication ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, les modalités d'attribution et de paiement, tels que décrits dans la délibération, avec un volet thématique autour de 6 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : la lutte contre toutes formes de discrimination, la prévention santé, l'éducation aux médias, l'éducation artistique et culturelle, le parcours avenir et le concours d'éloquence,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, collèges publics et privés :

-pour les actions éducatives de l'année scolaire 2020-2021, d'un montant total de 122 000 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 1),

- pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur maximale de 7,50 € par élève pour 3 séances de cinéma au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour un montant total de 76 350 €, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 2),

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2020 et suivants - chapitre 65 :

a) - pour les actions éducatives, opérations n° 0P34O4886A et 0P33O4903A pour un montant de 122 000 €,

b) - pour le dispositif "Collèges au cinéma", opération n° 0P33O3063A pour un montant de 76 350 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.